

## **Convention de mise à disposition d'une tablette iPad**

A l'attention des parents de ..... , en classe de .....

Madame, Monsieur,

Votre enfant est doté cette année d'un outil informatique présentant des atouts pédagogiques innovants, l'iPad. Il ne remplace pas la trousse, les crayons, les cahiers et les manuels.

Il s'agit d'un iPad 64Go Wifi de 10ème génération, ainsi que d'une coque de protection protégeant l'arrière et l'avant de l'appareil dotée d'un clavier AZERTY intégré.

L'élève conservera cet outil pendant ses années scolaires à Bossuet Notre-Dame, selon les modalités précisées dans la suite de ce courrier.

### **A. Questions générales et de vie scolaire**

#### **Les iPads seront-ils fournis avec des applications ?**

**Oui.** Parmi les nombreuses applications installées, il y a aura les livres numériques, les logiciels spécifiques aux matières, les suites bureautiques de Microsoft et d'Apple mais aussi Ecole Directe et autres outils de liaison de classe. Nous avons prévu l'installation d'autres applications que nous avons définies avec l'équipe éducative.

Seul l'administrateur informatique de Bossuet Notre Dame sera habilité à installer toute application, y compris gratuite, sur la tablette de votre enfant.

#### **Peut-on exiger de nous (parents) d'acheter des applications payantes ?**

**Non,** nous avons prévu un budget dans le cas où des applications pédagogiques devraient être achetées. Mais le package applicatif que nous avons installé sur tous les iPads devrait répondre aux besoins pédagogiques les plus courants jusqu'à la fin de la première année scolaire.

#### **Sera-t-il possible de charger la batterie de l'iPad en classe ?**

**Non,** votre enfant doit arriver tous les jours en classe avec un iPad prêt à être utilisé suffisamment longtemps.

Arriver en classe avec son iPad non chargé, c'est un peu comme arriver sans sa trousse ou son matériel pour travailler. Ceci rentre donc dans le cadre du règlement, et pourra être sanctionné. Notez que le clavier AZERTY intégré à la coque de protection se charge indépendamment de l'iPad.

#### **Création d'un autre compte Apple ID.**

Un Apple ID (identifiant de connexion aux services d'Apple) sera lié au compte de messagerie que l'élève possède au sein de l'établissement.

Un Apple ID personnel ne peut donc être envisagé.

### **L'iPad sera-t-il toujours utilisé à 100% du temps en classe ? Quels sont les usages pédagogiques de l'iPad ?**

**Non**, cela dépendra de l'organisation de la séance menée par le professeur. L'iPad ne remplace pas le travail classique en classe, mais représente un outil complémentaire dont l'usage sera raisonné. L'iPad ne remplace pas le cahier. Il le complète. Les élèves utiliseront la tablette numérique mais également des stylos, des feuilles, des classeurs et des cahiers.

L'enseignant pourra notamment :

- Mettre en œuvre une supervision de chaque tablette de ses élèves grâce à l'application « En Classe »
- Bloquer/autoriser/filtrer temporairement les accès à Internet des élèves
- Autoriser ou bloquer certaines applications, pour un travail particulier ou lors d'un contrôle
- Autoriser un élève à afficher ce qu'il fait sur l'écran des autres tablettes de la classe ou d'un groupe
- Mettre en place des sessions de discussions.

### **Peut-on avoir des infos sur le fonctionnement de l'iPad ?**

Vous pouvez envoyer un message à l'adresse [mknodlseder@bossuetnotredame.fr](mailto:mknodlseder@bossuetnotredame.fr). Dans le cas où vous ou votre enfant souhaiteriez obtenir des informations pratiques supplémentaires.

### **Y a-t-il un contrôle parental ?**

**Oui**. Les restrictions imposées sur l'appareil sont nombreuses, internes à l'appareil, et ne dépendent donc pas du réseau wifi sur lequel est connecté l'iPad. La consultation de sites et de contenus sensibles est bloquée. L'accès à l'App Store est interdit. L'utilisation de Messages, de FaceTime (en classe, notamment) rendue impossible par les restrictions sur la modification des comptes Apple ID. La consultation des réseaux sociaux est bloquée sur l'appareil.

**Le « jailbreak » de l'iPad (remplacement de son système d'exploitation) est strictement interdit, et sera sévèrement sanctionné**, car il représente une faille de sécurité pour l'accès au contenu par votre enfant et pour le réseau de l'établissement.

Ces mesures ont été prises afin de garantir une consultation à but pédagogique, même à la maison, et éviter le téléchargement de jeux qui pourraient déconcentrer votre enfant et surcharger la mémoire de l'iPad.

### **Allez-vous vérifier le contenu des tablettes ?**

Nous pouvons vérifier à tout moment, de façon aléatoire, que l'usage des tablettes est bien pédagogique. Si l'iPad contient des photos, vidéos, ou documents inappropriés, nous sommes en mesure de vous avertir, et de sanctionner votre enfant, conformément au règlement intérieur.

Nous pouvons également, à votre demande écrite ou par mail à l'adresse [mknodlseder@bossuetnotredame.fr](mailto:mknodlseder@bossuetnotredame.fr), effectuer ce contrôle.

### **Données à caractère personnel ?**

L'élève est informé par la présente que ses données à caractère personnel font l'objet d'un traitement. Le traitement de ces données est effectué en conformité à la législation en vigueur en France, dans les conditions d'exécution de la présente convention

Les traitements opérés dans le cadre de la présente convention ont pour finalité :

- le suivi et la maintenance des tablettes et des systèmes d'information et de communication, qu'il s'agisse des applications informatiques internes ou des accès vers l'extérieur (soit notamment l'accès à Internet)
- la gestion des annuaires et profils permettant de définir les autorisations d'accès aux applications et réseaux ;
- la mise en œuvre de dispositifs destinés à assurer la sécurité et le bon fonctionnement des tablettes et des systèmes d'information et de communication, notamment la conservation des logs de connexion, des traces informatiques et des données de toute nature ;
- la gestion de la messagerie électronique ;
- la collecte, la diffusion ou la traçabilité de données de gestion des tâches, de la documentation, de la gestion administrative et des agendas des élèves ;
- le respect de la présente convention.

Conformément à la loi « Informatique et libertés », l'élève est informé, en particulier, qu'il dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime au traitement des données le concernant directement ou individuellement auprès de l'établissement.

### **Et en cas de perte ou vol ?**

Bossuet Notre-Dame a souscrit auprès de son prestataire Econocom un contrat de protection en cas d'événements qui couvre la plupart des aléas possibles. Ceci afin de ne pas engager de surcoût supplémentaire de la part des familles.

- En cas de vol

Faire une déclaration de police décrivant précisément les circonstances du vol. Il est impératif d'avertir l'établissement dans les 48 heures à compter du sinistre, et de joindre une copie de la déclaration à **M. KNODLSEDER** à l'adresse mail suivante : [mknodlseder@bossuetnotredame.fr](mailto:mknodlseder@bossuetnotredame.fr). Si ce vol a lieu lors de vacances scolaires, veuillez directement informer Econocom à l'adresse suivante : [gestionecocare@econocom.com](mailto:gestionecocare@econocom.com) en utilisant le document à télécharger et lui adresser la déclaration de police dans les 48 heures. Merci de prévenir également **M. KNODLSEDER**.

Attention : Les vols par négligence ou les pertes n'entrent pas dans ce cadre et seront donc à votre charge ou à celle de votre assurance. Seuls les vols avec effraction ou violence seront pris en considération par l'assurance. Un vol par négligence (ex : sac contenant l'iPad laissé sans surveillance sur un banc, iPad laissé visible à l'intérieur d'un véhicule, etc.) ou une perte ne rentrent donc pas dans ce cadre. L'Établissement ne pourra pas être déclaré responsable et la tablette sera alors automatiquement remplacée et intégralement facturée à la famille.

- En cas de panne

Le matériel défectueux devra simplement être restitué au département informatique, avec tous ses accessoires (chargeur et coque protectrice). Attention, seuls les accessoires d'origine devront être restitués.

- En cas de casse

Le matériel devra également être restitué au département informatique, avec tous ses accessoires dans les 48 heures, en détaillant les circonstances de l'incident afin que nous puissions faire le nécessaire. Notez cependant que les accessoires (câbles, chargeurs, étui de protection) ne sont pas assurés, il est donc de votre responsabilité de les entretenir et de les remplacer en cas de détérioration par des accessoires de marque Apple, pour des questions de garantie de la qualité du matériel. En aucun cas vous ne devrez procéder vous-mêmes à des démarches de réparation, ou de retour du matériel directement à Apple ou à une boutique de réparation. Seuls les services de l'établissement sont tenus de procéder à ces démarches. Veuillez noter que toute démarche effectuée à votre initiative annulera la garantie souscrite auprès de notre prestataire, et des frais pourront alors vous être imputés. En cas de casse répétée d'un même iPad, il conviendra de vous rencontrer afin de comprendre l'origine de ces dégradations (même accidentelles), et de prendre des mesures, qui resteront, souhaitons-le, exceptionnelles. Dans tous les cas de figure, il convient de nous prévenir le plus rapidement possible afin que l'assurance prenne en compte le sinistre.

**FRANCHISE APPLICABLE :**

- Sinistre hors garantie (casse, rayure, torsion...) : **100€**
- Perte/vol par négligence : **500€**
- Perte/vol/dégradation (hors usure naturelle) du câble USB-C : **25€**
- Perte/vol/dégradation (hors usure naturelle) de l'adaptateur secteur 12W Apple : **25€**
- Perte/vol/dégradation de la coque de protection+clavier MW-300098P : **90€**

**Mon enfant possède déjà un iPad. Peut-il l'apporter pour l'utiliser en classe, et donc ne pas participer à cet investissement ?**

**Non**, ce n'est pas possible. L'iPad que nous fournissons à votre enfant a été paramétré pour répondre à des usages pédagogiques précis : uniformisation du contenu, des applications, et des restrictions. Certaines fonctionnalités ne sont accessibles que depuis des iPads de dernière génération. Toute connexion au réseau Wifi dédié avec un appareil tiers est strictement interdite et se verra sanctionnée

**B. Questions de Financement du projet numérique**

**1 - Le coût annoncé est de 28 €/ mois sur 3 ans. Comment s'effectue la facturation ?**

Nous effectuons **3 facturations par an** (avec 3 prélèvements pour chaque facture)

**2 - Devient-on propriétaire à la fin des 3 ans de la tablette ? Pour quel tarif ?**

L'iPad vous appartient à l'issue de ces 3 ans pour un coût de 28 € qui sera porté sur une facture complémentaire.  
Toutes les restrictions d'utilisation (voir partie **Questions générales et de vie scolaire**) sont alors levées par le département informatique à l'issue des 3 ans.

**3 - Quel est le coût total du projet pour les familles ?**

Le coût total du projet numérique est de 28 € x 27 mois = 756 €

**4 - Que se passe-t-il si mon enfant quitte l'Établissement en cours de cycle ?**

Si votre enfant quitte l'établissement avant la fin du cursus du collège ou lycée, il devra restituer le matériel en bon état de fonctionnement.

**5 - Doit-on signer un chèque de caution lors de la remise de l'iPad ?**

**Non.** Cela ne serait pas en cohérence avec toutes les assurances dont nous avons souhaité vous faire profiter en équipant votre enfant de cette technologie pédagogique innovante.

Merci de solliciter le service informatique à l'adresse [mknodlseder@bossuetnotredame.fr](mailto:mknodlseder@bossuetnotredame.fr) pour tout souci technique.

Le :

Signature des Parents